

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TEMPÊTE CIARAN

Accident mortel à Ressons-le-Long et bilan des interventions

Laon, le jeudi 2 novembre 2023

Les sapeurs-pompiers de l'Aisne et les militaires du groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne sont intervenus ce jeudi 2 novembre 2023, aux alentours de 4h30 sur la RN31, à hauteur de la commune de Ressons-le-Long (arrondissement de Soissons) à la suite d'un accident de la circulation impliquant un poids lourd.

Un chauffeur routier, un homme d'une cinquantaine d'années, est décédé après qu'un arbre soit tombé sur la cabine de son véhicule, de type semi-remorque.

Une enquête judiciaire a été ouverte pour déterminer les raisons précises de cet accident.

Dans le cadre de la tempête Ciaran, le dernier bilan des interventions des services de secours à 11h00 fait état de :

- 71 gendarmes et 162 sapeurs-pompiers engagés sur l'ensemble du département ;
- 3 accidents corporels ;
- 4 accidents matériels ;
- Un dizaine d'axes encore impactés par des chutes d'arbres ;
- 4 000 foyers coupés d'électricité.

Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne, rappelle à toutes les personnes à faire preuve de vigilance et de prudence, et rappelle les messages suivants :

- En période de rafales de vent, restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir. Privilégiez le télétravail si vous le pouvez ;
- **Prenez garde aux chutes d'arbres (les sols étant très humides) et d'objets, ne vous promenez pas en forêt ;**
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent et susceptibles d'être endommagés, en particulier dans les campings et sur les terrasses ;

**Pôle départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol ;
- Protégez votre logement et vos biens exposés au vent ;
- Fermez les portes et les volets, débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ;
- Restez attentif avec les enfants et les personnes âgées ;
- Évitez toute activité sportive extérieure ;
- Sur la route, limitez vos déplacements et votre vitesse, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent ;
- Tenez-vous informé auprès des autorités via la communication institutionnelle et des médias.